

## Une légère baisse des unités de gros bétails en dix ans

En 2020, la Bourgogne-France-Comté comptabilise 1,78 million d'Unités Gros Bovins Tous Aliments (UGBTA). Cette unité est employée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. A chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires (cf. *tableau des équivalences par espèce*).

Entre 2010 et 2020, le nombre d'UGBTA a reculé de 5 % en Bourgogne-Franche-Comté. Cette baisse est la conséquence directe de la réduction des cheptels bovins allaitants et laitiers observée dans toute la région, à l'exception du Doubs et du Jura. Entre les deux recensements, seules les volailles sont en augmentation.

Les bovins, à eux seuls, représentent 87 % des unités gros bétails de la région. Ils expliquent la forte densité d'UGBTA dans la zone allaitante du sud-ouest de la région et dans la zone laitière des plateaux du massif du Jura.

Loin derrière les bovins, les volailles arrivent en deuxième position avec 6 % du total.

Elles sont majoritairement présentes dans l'Yonne, en Saône-et-Loire et, dans une moindre mesure, en Côte-d'Or. Les porcins, surtout présents dans le Doubs (près d'un quart du cheptel régional), l'Yonne et la Saône-et-Loire, représentent 3 % des UGBTA. Les autres cheptels présents dans la région ont un poids très réduit.

### La Saône-et-Loire, terre d'élevages

La Saône-et-Loire constitue le premier département d'élevage de Bourgogne-France-Comté avec 30 % des UGBTA. En plus d'accueillir le plus imposant cheptel bovin de la région, ce département compte un grand nombre d'espèces avec un poids significatif au niveau régional. Ainsi, la Saône-et-Loire se place non seulement au 1<sup>er</sup> rang des cheptels caprin, équin, ovin et de lapins, mais aussi au second pour les volailles et au troisième pour son cheptel porcin.

Le Doubs, le Jura, la Nièvre et la Haute-Saône, se caractérisent par la forte prédominance des élevages bovins (laitiers et/ou viande) qui représentent plus de 90 % de leurs UGBTA respectifs.

L'Yonne se distingue par le poids relativement faible de son cheptel bovin (59 % des unités gros bétails contre 83 % minimum ailleurs) et sa part importante des volailles (27 %).

Tableau des équivalences par espèce

Exemple : Nombre d'UGBTA par type d'animal

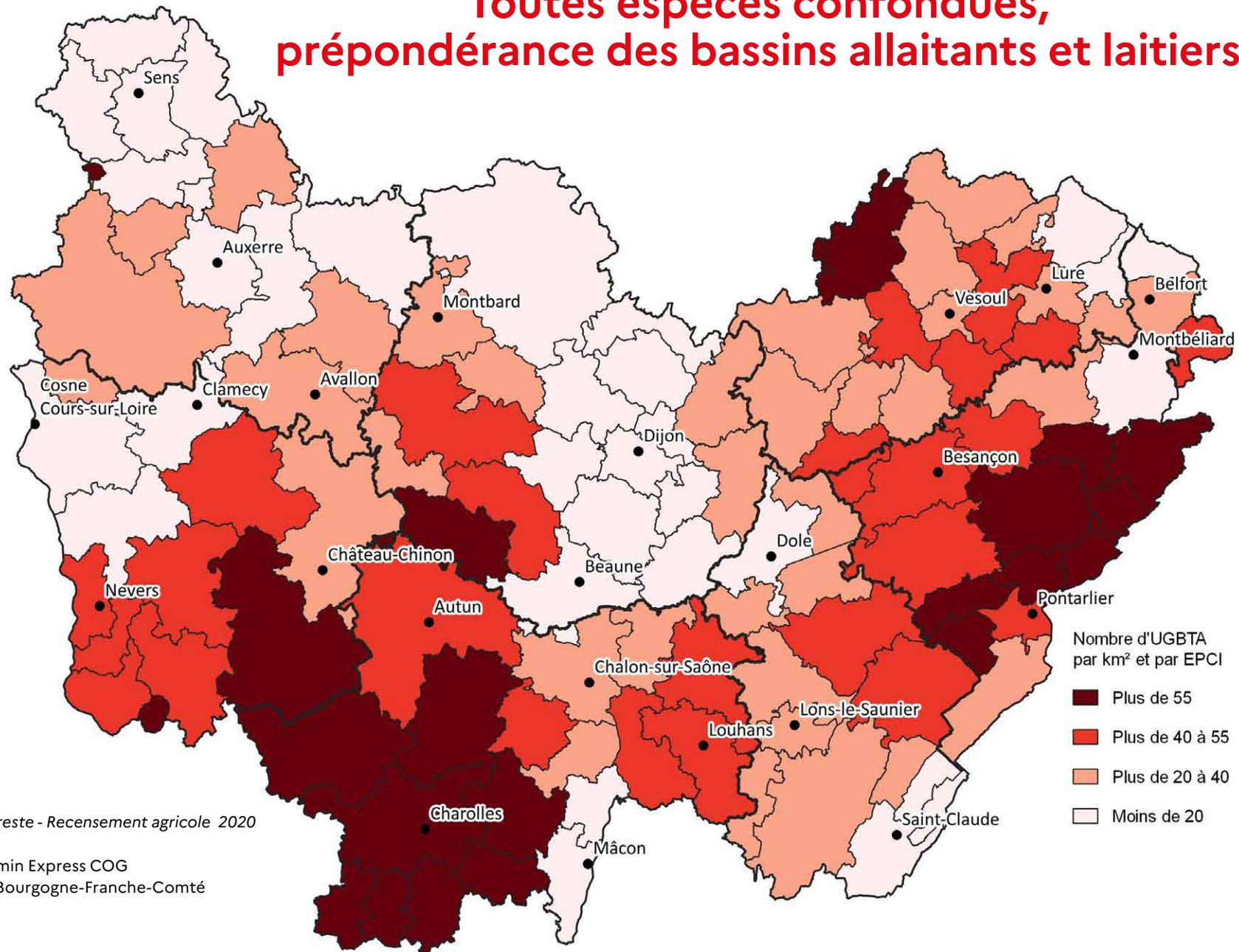
Vache lait (estimée à 6 500 kg de lait par an)	1,45
Vache nourrice	0,9
Chèvre	0,3
Brebis mère nourrice	0,17
Truie reproduction	0,21
Poule pondeuse	0,014

Cf. définitions pour plus de détails sur les UGB et UGBTA

En nombre d'UGBTA	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Bovins	169 700	241 400	147 800	251 500	174 600	457 600	81 900	16 500	1 541 000
Caprins	390	450	550	1 500	330	6 100	1 400	50	10 800
Équins	2 300	2 900	2 800	3 000	2 700	5 200	1 700	380	21 000
Lapins	20	340	20	40	60	1 400	30	6	1 900
Ovins	8 000	1 500	2 000	8 900	4 100	9 800	4 300	550	39 200
Porcins	5 200	13 700	4 000	3 900	7 000	10 600	12 600	1 500	58 500
Volailles	18 600	3 900	1 200	7 500	3 000	35 600	37 700	650	108 100
<b>Total</b>	<b>204 200</b>	<b>264 300</b>	<b>158 400</b>	<b>276 400</b>	<b>191 700</b>	<b>526 400</b>	<b>139 600</b>	<b>19 600</b>	<b>1 780 500</b>
Évolution du nombre d'UGBTA de 2010 à 2020 (en %)	0	+ 2	- 2	- 9	- 5	- 9	- 4	- 10	- 5

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

# Toutes espèces confondues, prépondérance des bassins allaitants et laitiers



## L'élevage allaitant concentré dans l'ouest de la région

En 2020, près de 451 000 vaches allaitantes sont présentes sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, soit 12 % du cheptel allaitant national. Territoires historiques de l'élevage allaitant charolais, les départements de Saône-et-Loire, de la Nièvre et de la Côte-d'Or détiennent 86 % des femelles reproductrices (respectivement 43 %, 28 % et 15 %).

Entre 2010 et 2020, le cheptel allaitant régional est en diminution de 9 % contre - 7 % au niveau national. Cela s'explique par la baisse tendancielle de la consommation de viande bovine et par la faiblesse des rémunérations. Les prairies sont retournées au profit des productions végétales lorsque les conditions pédologiques le permettent.

Près de 30 % du cheptel national de vaches charolaises est localisé en Bourgogne-Franche-Comté, berceau d'origine de la race. Celle-ci prédomine

largement dans la région et représente 87 % des effectifs de vaches reproductrices allaitantes. Dans des proportions beaucoup plus restreintes, on trouve les races Limousine (8 %), Salers (3 %) et Aubrac (2 %).

### Des systèmes naisseurs à l'ouest de la région

Les territoires riches en prairies de l'ouest de la Saône-et-Loire, de l'Auxois en Côte-d'Or et de l'est de la Nièvre concentrent les plus fortes densités de troupeaux allaitants, au-delà de 30 têtes par km<sup>2</sup> (contre moins de 10 en moyenne régionale). Le système d'élevage dominant dans les exploitations régionales de bovins allaitants est le système naisseur. Celles-ci font naître des animaux qui seront pour la plupart, en particulier les mâles, engraisés et valorisés par d'autres exploitations situées, le plus souvent, en dehors de la région. En 2020, les exportations régionales

de broustards, animaux maigres sevrés, principalement destinés à l'Italie et à l'Espagne, s'élèvent ainsi à 200 000 têtes dont 140 000 mâles.

### Les exploitations continuent de s'agrandir

Phénomène déjà observé il y a dix ans, la tendance est toujours à la baisse du nombre d'exploitations accompagnée d'un agrandissement des cheptels. Ainsi, la région a perdu 22 % des exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes entre 2010 et 2020 et dans le même temps, la taille moyenne de leur troupeau est passée de 61 à 71 vaches. La Nièvre, avec en moyenne 84 vaches par exploitation, se situe au premier rang régional.

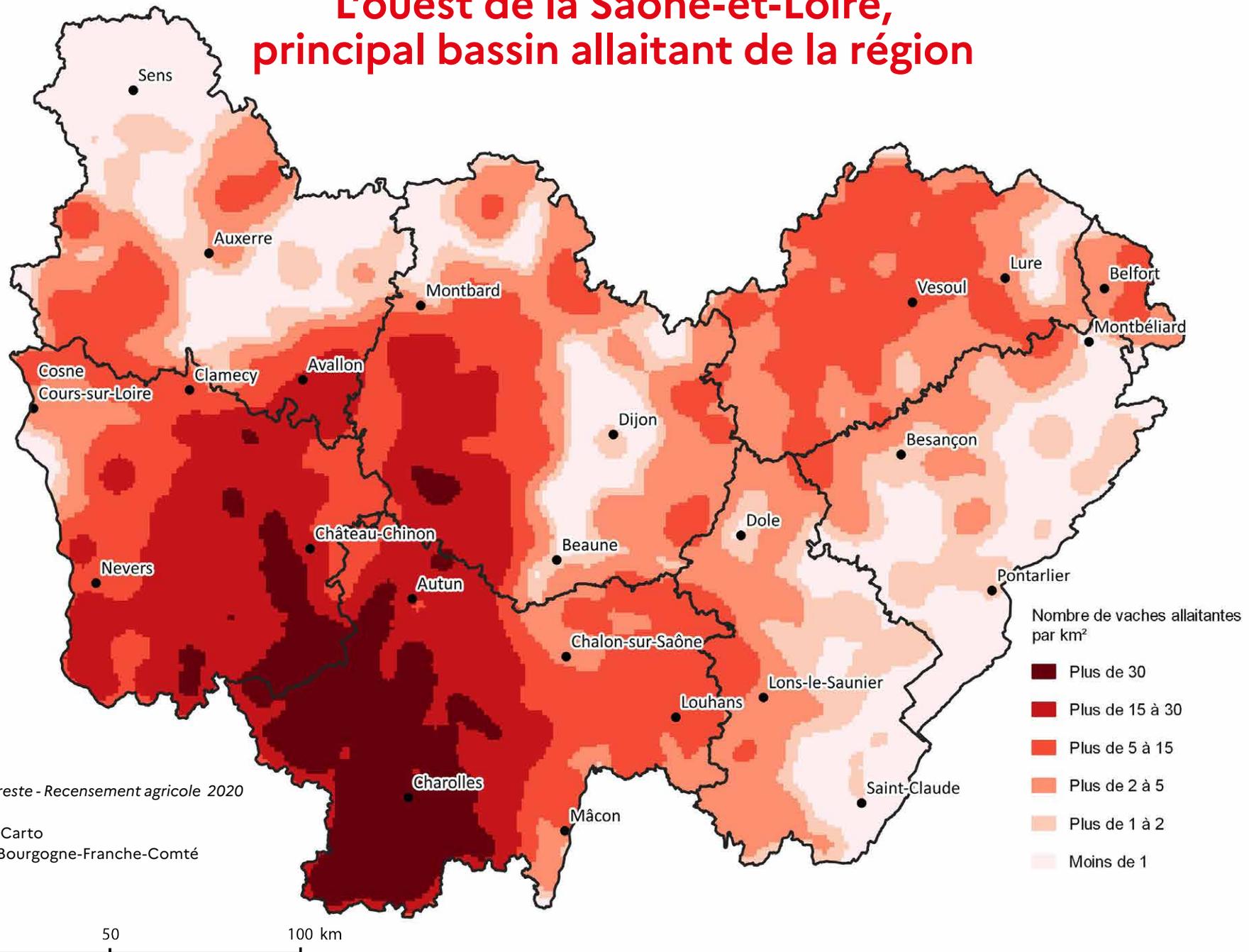
Les quatre départements francs-comtois, très spécialisés dans l'élevage de bovins laitiers, ne représentent que 11 % du troupeau régional de vaches allaitantes.

		Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Nombre d'exploitations *	2020	1 009	129	214	1 482	493	2 576	425	57	6 385
	Évolution 2020/2010 (en %)	- 17	- 32	- 22	- 23	- 17	- 22	- 25	- 15	- 22
Nombre de vaches allaitantes *	2020	67 000	4 500	7 600	124 000	25 900	195 000	24 300	2 500	450 800
	Évolution 2020/2010 (en %)	- 5	- 17	- 17	- 12	- 1	- 10	- 7	+ 6	- 9
Nombre moyen de vaches par exploitation *	2020	66	35	35	84	52	76	57	44	71
	2010	58	29	33	73	44	66	46	35	61

\* Champ : exploitations ayant au moins dix vaches allaitantes

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010 - Retraitement BDNI

# L'ouest de la Saône-et-Loire, principal bassin allaitant de la région



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - BD Carto  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

# Un élevage laitier porté par les filières AOP

En 2020, la Bourgogne-Franche-Comté compte près de 260 000 vaches laitières (dans les exploitations en ayant au moins dix), soit un peu plus de 7 % du cheptel national. La région se situe au 7<sup>ème</sup> rang national, loin des places fortes de l'élevage laitier que sont la Bretagne, la Normandie et les Pays de la Loire avec respectivement 21 %, 17 % et 15 % du troupeau laitier français.

Entre 2010 et 2020, le cheptel de vaches laitières a progressé de près de 3 % dans la région alors qu'il a diminué de 5 % au niveau national. Sur la même période, le nombre d'exploitations ayant au moins dix vaches laitières a diminué de 21 % contre 31 % pour la France. Leur troupeau moyen est ainsi passé de 48 à 62 vaches laitières en 10 ans. Les exploitations laitières de la région sont, néanmoins, plutôt de petite taille comparées à la moyenne nationale (70 vaches laitières par élevage) ou à des régions comme la Normandie ou la Bretagne (respectivement 85 et 77 vaches).

Près de 80 % des vaches laitières de la région sont

élevées dans les départements francs-comtois, en particulier dans le Doubs et le Jura qui concentrent respectivement 38 % et 21 % du troupeau. En outre, le Doubs est le département le plus laitier de France avec plus des deux tiers de ses exploitations spécialisées dans l'élevage bovins lait.

## L'élevage laitier fortement concentré à l'est

Dans le Doubs et le Jura, en particulier dans la zone de montagne, 90 % des exploitations laitières produisent du lait pour la filière fromagère « AOP massif du Jura ». Ces dernières n'élèvent presque qu'exclusivement des Montbéliardes, la race principale autorisée dans les cahiers des charges. Entre 2010 et 2020, ces deux départements ont connu une augmentation sensible de leurs cheptels laitiers en raison de la bonne dynamique de la filière AOP.

En Haute-Saône, troisième département laitier de la région, le nombre d'exploitations laitières est en fort recul depuis 2010 en raison de la faible rémunération

du lait conventionnel pendant plusieurs années. Le nombre de vaches est quant à lui resté stable. Dans les départements bourguignons, de vastes zones sont dépourvues d'élevages laitiers. Seuls l'est de la Saône-et-Loire et quelques zones de l'Yonne et de la Côte-d'Or sont relativement denses en vaches laitières. Les exploitations laitières y produisent essentiellement du lait conventionnel. Les vaches de race Prim'Holstein, plus productives que les montbéliardes, représentent 40 % du cheptel laitier.

## Le bio en plein essor

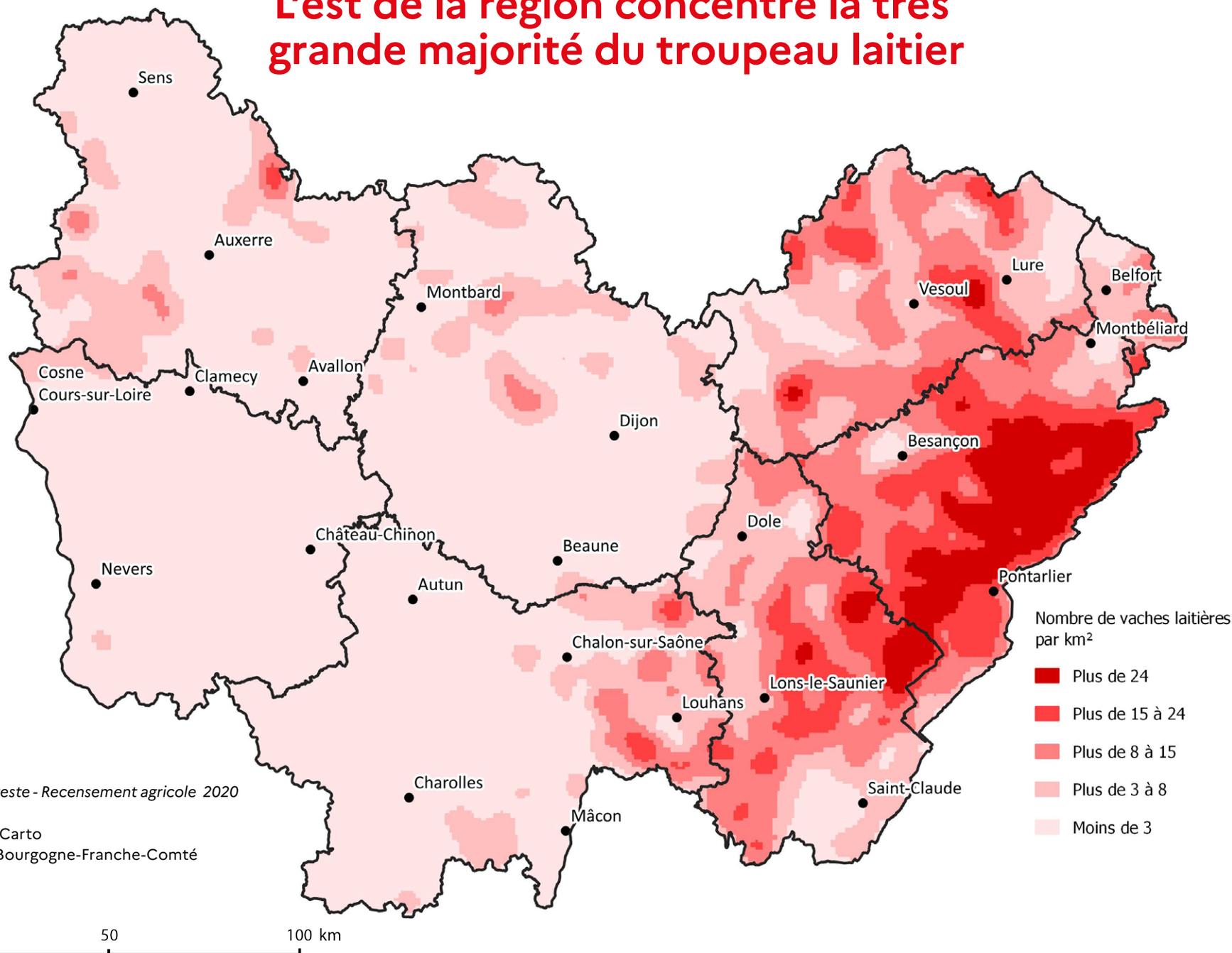
En 2020, 10 % des exploitations laitières de Bourgogne-Franche-Comté sont certifiées en AB ou en cours de conversion. Cette part a doublé depuis 2010. Si son poids reste encore faible dans le Doubs et en Saône-et-Loire, le bio est particulièrement présent en Haute-Saône, où la filière représente 21 % des exploitations laitières.

		Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Nombre d'exploitations *	2020	190	1 813	903	56	695	302	183	72	4214
	Évolution 2020/2010 (en %)	- 31	- 17	- 17	- 8	- 26	- 25	- 33	- 31	- 21
Nombre de vaches laitières *	2020	14 200	101 600	54 900	3 300	47 900	20 000	13 200	5 000	260 100
	Évolution 2020/2010 (en %)	- 8	+ 10	+ 8	- 6	0	- 11	- 15	- 5	+ 3
Nombre moyen de vaches laitières par exploitation *	2020	75	56	61	58	69	67	72	69	62
	2010	56	42	47	57	51	56	57	50	48

\* Champ : exploitations ayant au moins dix vaches laitières

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010 - Retraitement BDNI

## L'est de la région concentre la très grande majorité du troupeau laitier



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - BD Carto  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

# La moitié des exploitations détient la quasi-totalité du cheptel porcin

En 2020, le cheptel porcin de Bourgogne-Franche-Comté se compose de 226 000 porcs dont 21 500 truies reproductrices. Les 500 élevages détenant des porcs se répartissent équitablement selon deux modes d'élevage très différents. D'une part, les éleveurs plus spécialisés (ayant au moins 20 porcs) représentent un peu plus de la moitié des élevages et concentrent 99 % des effectifs de porcs de la région. Leur cheptel est de 830 têtes en moyenne. D'autre part, des exploitations détiennent seulement quelques porcs (six en moyenne) pour leur consommation personnelle, représentant ainsi 1 % du cheptel régional.

## Moins d'élevages mais de plus grande taille

Depuis 2010, le nombre d'exploitations ayant des porcs a diminué de plus de 40 % dans la région alors que le cheptel ne régresse que de 16 %.

Les élevages détenant plus de 20 porcs ont davantage résisté malgré un quart d'exploitations en moins.

Dans le même temps, le troupeau moyen des élevages spécialisés a gagné une centaine d'unités. Le système naisseur-engraisseur est majoritaire dans la région. Plus de la moitié des élevages produisent, à partir de truies reproductrices, des porcelets qu'ils engraisent ensuite en porcs charcutiers.

C'est le cas dans l'Yonne et la Saône-et-Loire où sont élevées plus des deux tiers des femelles reproductrices de la région. L'activité d'engraissement seule, à partir de porcelets qui ne sont pas nés sur l'exploitation, concerne 45 % des exploitations porcines et la moitié des porcs à l'engraissement. La proportion d'exploitations spécialisées dans l'engraissement atteint jusqu'à 75 % dans les départements du Doubs et du Territoire de Belfort.

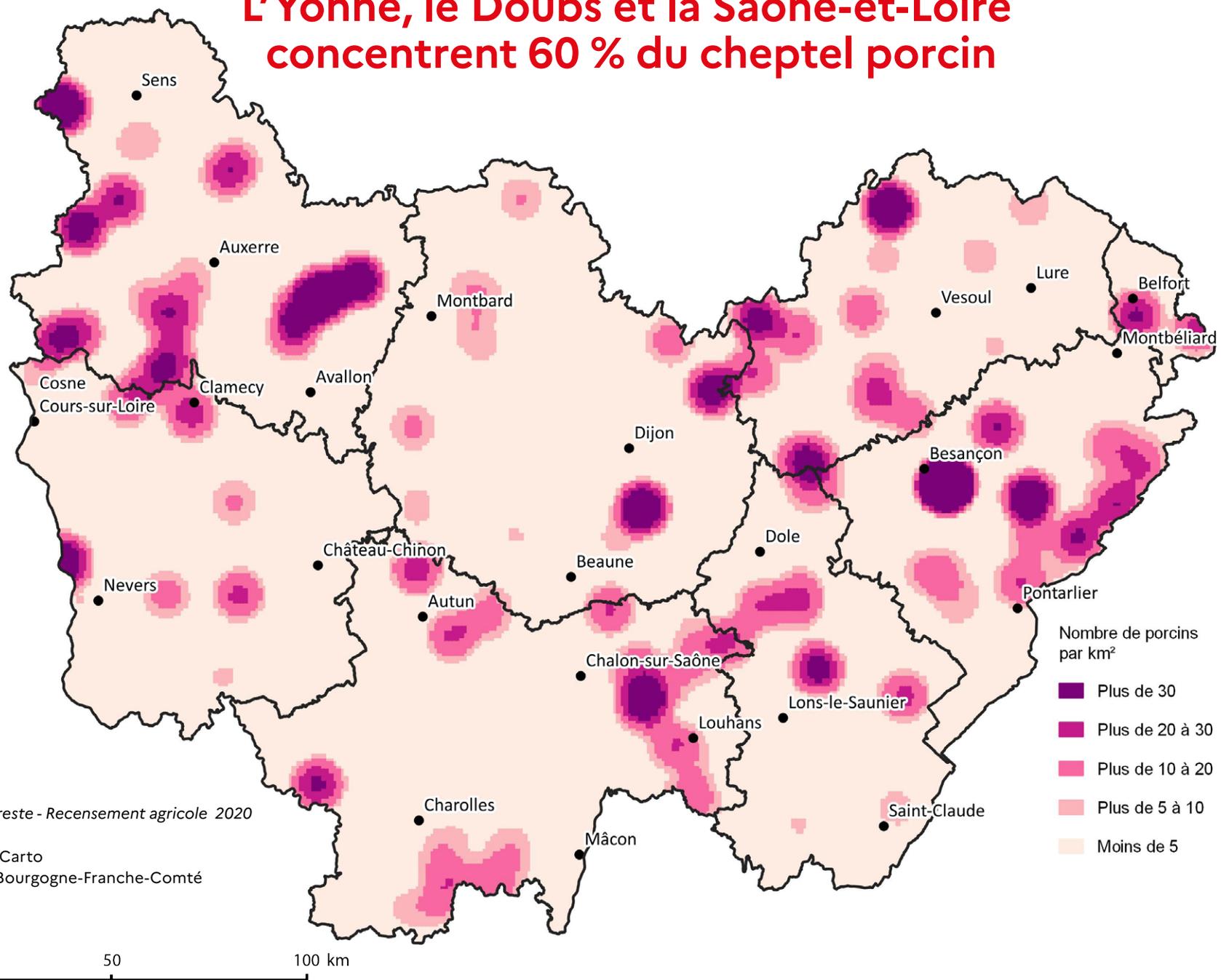
## Des signes de qualité valorisent la production

L'Yonne et la Saône-et-Loire concentrent plus de 40 % du cheptel régional (respectivement 23 % et 18 %). Avec près de 1 500 têtes en moyenne, les ateliers spécialisés de l'Yonne ont une taille plus conséquente que dans les autres départements. À l'est de la région, le Doubs regroupe 20 % des porcs de la région. Dans ce département, la production porcine est historiquement un moyen de valoriser les sous-produits de la production fromagère, comme le petit lait (ou lactosérum). Plusieurs indications géographiques de produits élaborés à base de viande porcine valorisent et confortent la qualité de la production régionale. Ainsi, les IGP Saucisse de Morteau et Saucisse de Montbéliard représentent plus de 10 000 tonnes produites et commercialisées par an. De même, l'IGP Porc de Franche-Comté valorise autour de 2 000 tonnes produites localement.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution régionale 2020/2010
<b>Nombre d'exploitations élevant des porcs</b>	<b>55</b>	<b>90</b>	<b>58</b>	<b>55</b>	<b>53</b>	<b>126</b>	<b>54</b>	<b>6</b>	<b>497</b>	<b>- 41 %</b>
Nombre de porcs	21 000	45 700	15 900	15 700	29 600	40 100	52 800	5 200	226 000	- 16 %
<b>Exploitations élevant plus de 20 porcs</b>	<b>34</b>	<b>49</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>34</b>	<b>62</b>	<b>36</b>	<b>4</b>	<b>269</b>	<b>- 26 %</b>
Porcs des exploitations de plus de 20 porcs	20 900	45 500	15 700	15 600	29 400	39 600	52 700	5 200	224 600	- 16 %
<b>Exploitations élevant des truies</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>r</b>	<b>24</b>	<b>45</b>	<b>30</b>	<b>s</b>	<b>185</b>	<b>- 11 %</b>
Truies (y compris cochettes)	1 800	2 100	1 600	r	3 400	4 900	6 300	s	21 500	- 4 %

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

# L'Yonne, le Doubs et la Saône-et-Loire concentrent 60 % du cheptel porcin



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - BD Carto  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

## Le cheptel ovin régional poursuit sa régression

En 2020, avec 262 000 têtes dont 173 000 brebis, le cheptel ovin de Bourgogne-Franche-Comté représente moins de 4 % du total national, loin derrière les régions Occitanie (32 %) et Nouvelle Aquitaine (24 %). L'élevage ovin de la région est quasi intégralement orienté vers la production de viande, des agneaux de boucherie principalement. Ainsi, 98 % des brebis sont des allaitantes, élevées pour mettre bas et nourrir les agneaux. La production de lait destinée à la commercialisation, assurée par environ 2 500 brebis laitières est, par conséquent, très marginale.

Le profil des 2 300 exploitations élevant des ovins est hétérogène. Parmi elles, 30 % ont moins de 20 têtes et une taille moyenne de troupeau inférieure à 10 ovins. L'activité est alors souvent non professionnelle ou complémentaire d'une autre activité agricole. Les exploitations élevant plus de 20 ovins concentrent 97 % du cheptel régional avec une taille moyenne de 155 ovins par exploi-

tation. Un tiers d'entre elles est spécialisé dans la production ovine et possède un troupeau moyen de 200 têtes. Un autre tiers combine un cheptel ovin plus modeste (110 têtes en moyenne) avec un élevage bovins viande prédominant.

Dans la région, près de 9 % des exploitations et du cheptel ovin sont certifiés bio, part similaire à celle du niveau national. Bien que modeste, l'élevage laitier se distingue avec plus de la moitié du troupeau élevé selon le cahier des charges AB. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations élevant des ovins a diminué de 44 % (- 38 % au niveau national), poursuivant la même tendance que celle de la décennie précédente. La baisse est deux fois plus importante pour les exploitations ayant moins de 20 têtes (- 60 %) que pour les plus gros élevages (- 32 %). Le cheptel régional s'est également réduit de 14 % pour l'ensemble des ovins et de 21 % pour les brebis. La taille moyenne des troupeaux a ainsi gagné près de

40 têtes atteignant 110 ovins par exploitation mais reste très inférieure à la moyenne nationale (200 têtes).

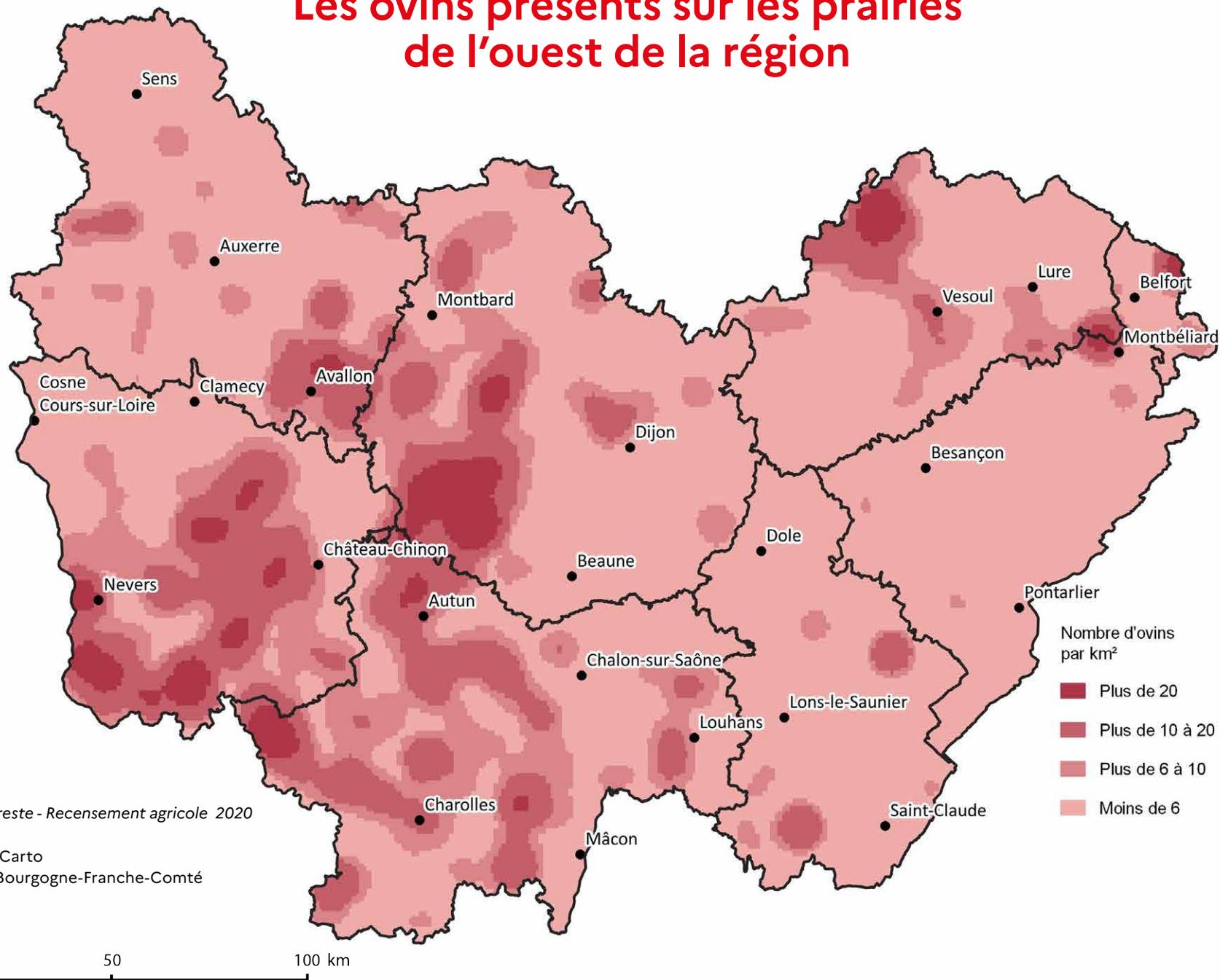
### Un élevage concentré à l'ouest de la région

Près de 80 % des effectifs ovins et des brebis allaitantes se situent en Bourgogne sur des régions agricoles à dominante herbagère telles que le Morvan, l'Autunois, la Sologne bourbonnaise. Le département de Saône-et-Loire concentre presque un tiers des exploitations ovines et un quart du cheptel de la région, dans des élevages de taille plutôt modeste. Viennent ensuite la Nièvre et la Côte-d'Or avec chacune plus de 20 % des effectifs mais des troupeaux en moyenne plus importants. En Franche-Comté, les effectifs d'ovins se trouvent majoritairement en Haute-Saône. Ce département regroupe à lui seul près de 30 % des effectifs de brebis laitières de la région.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution régionale 2020/2010
<b>Nombre d'exploitations élevant des ovins</b>	<b>366</b>	<b>127</b>	<b>139</b>	<b>472</b>	<b>250</b>	<b>759</b>	<b>237</b>	<b>27</b>	<b>2 377</b>	<b>- 44 %</b>
Nombre d'ovins	53 900	9 900	13 500	59 000	27 200	65 900	28 800	3 900	262 100	- 14 %
Nombre moyen d'ovins par exploitation	147	78	97	125	109	87	122	144	110	+ 54 %
<b>Nombre d'exploitations élevant des brebis</b>	<b>351</b>	<b>117</b>	<b>128</b>	<b>463</b>	<b>234</b>	<b>717</b>	<b>228</b>	<b>25</b>	<b>2 263</b>	<b>- 46 %</b>
Nombre de brebis	35 000	7 500	8 300	40 000	18 300	42 900	19 100	2 100	173 200	- 21 %
Nombre moyen de brebis par exploitation	100	64	65	86	78	60	84	86	77	+ 46 %

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

# Les ovins présents sur les prairies de l'ouest de la région



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - BD Carto  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

## Forte baisse du nombre de petites exploitations caprines

Région tournée vers l'élevage bovin, la Bourgogne-Franche-Comté détient seulement 3 % du cheptel caprin national, loin derrière la Nouvelle Aquitaine (33 %) ou Auvergne-Rhône-Alpes (14 %).

### Concentration de l'élevage caprin

Le nombre d'exploitations ayant des caprins est en nette diminution depuis 2010 (- 43 %). Il n'en reste désormais qu'environ 630. La baisse concerne essentiellement les très petites structures. Les deux tiers des exploitations possédant moins de 10 caprins ont disparu en dix ans. À l'inverse, le nombre d'ateliers de plus de 50 animaux est en légère progression (+ 9 %). En 2020, ces derniers représentent 40 % des exploitations caprines et près de 90 % du cheptel, illustrant la professionnalisation de la production caprine. En dix ans, le troupeau moyen par exploitation est ainsi passé de 43 à 72 têtes mais reste nettement inférieur à la moyenne nationale (132 caprins par exploitation).

Plus de la moitié des élevages de plus de 50 caprins sont spécialisés en production laitière, destinée à la production de fromage de chèvre. Parmi les non spécialisés, 80 % possèdent un atelier d'au moins 10 vaches, leur troupeau moyen proche de 70 vaches assurant une production bovine (lait ou viande) le plus souvent prédominante.

En Bourgogne-Franche-Comté, la production laitière caprine est majoritairement transformée à la ferme. De plus, 80 % des exploitations régionales pratiquent la commercialisation en circuit court. La Nièvre et l'Yonne, où une partie de la production est collectée par les laiteries, ont une part d'exploitations transformant à la ferme plus faible (respectivement 54 % et 69 %).

En Bourgogne-Franche-Comté, 13 % des exploitations caprines sont certifiées bio (ou en conversion), part inférieure au niveau national (17 %) et à des régions comme la Bretagne (36 %) ou les Pays de la Loire (23 %). Cela représente 10 % des effectifs caprins de la région.

### Plus de la moitié des caprins en Saône-et-Loire

La Saône-et-Loire se démarque des autres départements par une production caprine plus développée. Elle regroupe 57 % du cheptel et la moitié des exploitations de la région détenant des caprins, situées en priorité sur les zones herbagères du département. Comme ailleurs dans la région, la transformation y est prépondérante procurant une bonne valorisation de la production laitière. Une petite partie des éleveurs est également engagée dans les AOP fromages Charolais et Mâconnais.

L'Yonne et la Nièvre regroupent un peu plus du quart des effectifs de caprins, situés sur l'ouest de leur territoire.

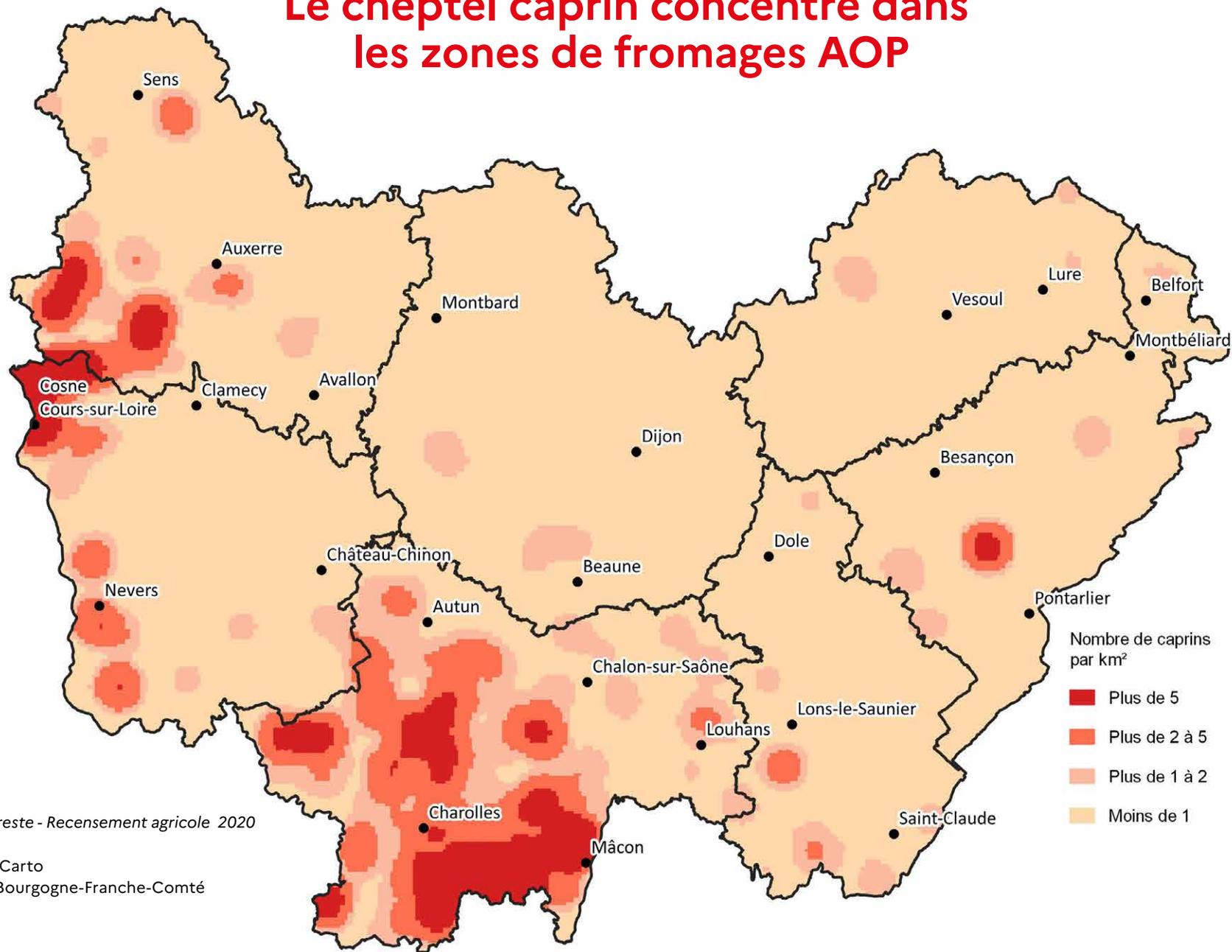
Dans la Nièvre, l'AOP Crottin de Chavignol concerne une dizaine d'élevages et près de la moitié de l'effectif départemental de chèvres reproductrices.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution régionale 2020/2010
<b>Nombre d'exploitations élevant des caprins</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>54</b>	<b>68</b>	<b>45</b>	<b>309</b>	<b>53</b>	<b>7</b>	<b>628</b>	<b>- 43 %</b>
Nombre de caprins	1 600	2 000	2 200	6 500	1 300	25 700	5 600	200	45 100	- 5 %
<b>Exploitations élevant des chèvres</b>	<b>42</b>	<b>41</b>	<b>52</b>	<b>65</b>	<b>42</b>	<b>301</b>	<b>52</b>	<b>6</b>	<b>601</b>	<b>- 42 %</b>
Nombre de chèvres	1 100	1 200	1 600	4 200	1 000	16 800	4 000	100	30 000	- 5 %
<b>Exploitations élevant plus de 50 caprins</b>	<b>r</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>142</b>	<b>24</b>	<b>s</b>	<b>252</b>	<b>+ 9 %</b>
Caprins des exploitations de plus de 50 caprins	r	1 600	1 700	6 200	900	23 100	5 000	s	39 500	+ 2 %

s : secret statistique, r : secret induit

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

# Le cheptel caprin concentré dans les zones de fromages AOP



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

© IGN - BD Carto  
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

# Hausse des effectifs de volailles

En Bourgogne-Franche-Comté, 1 250 exploitations élèvent près de 9,2 millions de volailles (effectifs présents au 1<sup>er</sup> novembre 2020). L'élevage avicole est une filière concentrée, un relatif petit nombre d'exploitations détenant une part importante des effectifs. Ainsi, deux tiers des exploitations élèvent au moins 50 têtes et concentrent 99,9 % des volailles de la région. Les 10 % plus grosses structures détiennent 60 % des effectifs régionaux avec en moyenne 42 000 volailles par exploitation. Depuis 2010, le nombre d'exploitations élevant plus de 50 volailles a diminué de 18 % alors que, parallèlement, les effectifs détenus progressent de 16 %. La taille moyenne des élevages de volailles est ainsi passée de 8 000 à 11 000 têtes.

## L'élevage de volailles de chair dominant

Avec une hausse de 23 % du nombre de têtes depuis 2010, les poulets de chair sont largement majoritaires et représentent 75 % des volailles.

Le nombre d'élevages de poules pondeuses a quasiment doublé sur la décennie. Leurs effectifs progressent de 54 % pour s'établir à 1 200 000 animaux en 2020. Les autres volailles (dindes, pintades, canards...) régressent fortement depuis 2010, tant en effectifs (- 28 %) qu'en nombre d'exploitations en élevant (- 47 %).

En 2020, près de 330 millions d'œufs de consommation ont été produits sur le territoire régional. Avec un peu plus de 2 % du total national, la région se situe au 9<sup>ème</sup> rang, loin derrière la Bretagne qui fournit 37 % de la production française. L'agriculture biologique est significativement présente dans cette filière avec 41 % des exploitations engagées et 15 % de la production commercialisée en bio.

La Bourgogne-Franche-Comté produit également près de 37 millions de poulets de chair soit 5 % de la production nationale. À titre de comparaison, plus de la moitié de celle-ci est assurée par les seules régions Bretagne et Pays de la Loire.

## Des grandes exploitations dans l'Yonne

L'élevage avicole régional se concentre essentiellement dans deux départements où sont élevés plus des deux tiers des effectifs de volailles. Au nord-ouest, l'Yonne regroupe 36 % des animaux. Les exploitations avicoles y sont de grande taille (20 000 têtes en moyenne) et destinées à produire des volailles standard élevées en bâtiment sur des durées d'élevage relativement courtes.

La Saône-et-Loire occupe la deuxième place régionale avec un tiers des effectifs et 40 % des élevages de plus de 50 volailles. Elle se distingue de l'Yonne par ses structures de taille inférieure, d'environ 9 000 volailles en moyenne, mais également par un signe de qualité dont bénéficie une partie de sa production.

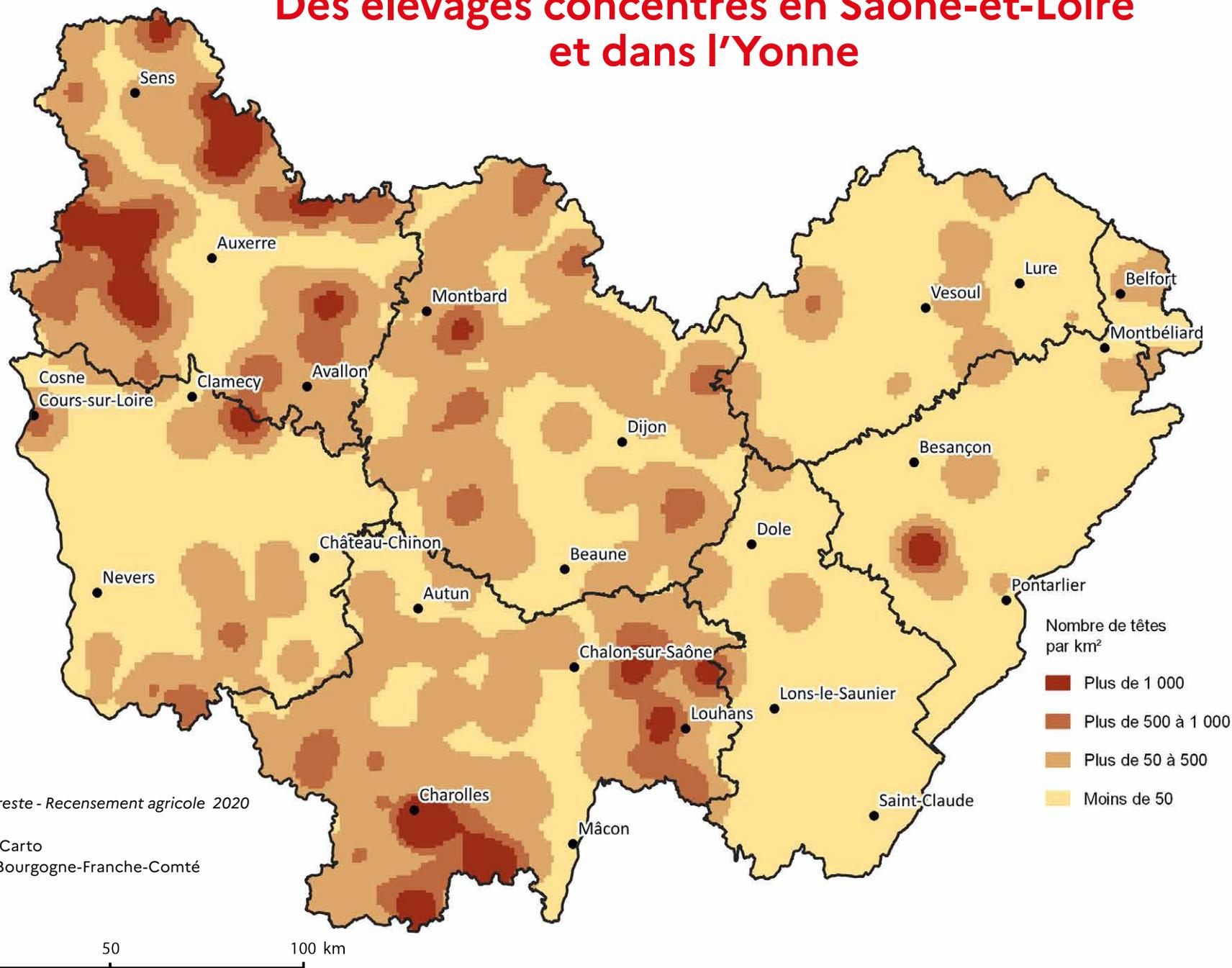
Ainsi, environ 20 % des éleveurs de Saône-et-Loire sont engagés dans la filière AOP Volailles de Bresse.

Effectifs au 1 <sup>er</sup> novembre 2020	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC	Évolution régionale 2020/2010
<b>Nombre d'exploitations élevant plus de 50 poulets</b>	<b>79</b>	<b>r</b>	<b>26</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>234</b>	<b>109</b>	<b>s</b>	<b>523</b>	<b>- 6 %</b>
Nombre de poulets de chair et coqs	1 254 000	r	94 800	508 400	137 900	1 920 900	2 887 000	s	6 822 300	+ 23 %
<b>Exploitations élevant plus de 50 poules pondeuses</b>	<b>42</b>	<b>29</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>26</b>	<b>75</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>248</b>	<b>+ 84 %</b>
Poules pondeuses d'œufs de consommation	248 400	220 600	8 100	74 400	46 500	460 300	83 100	36 900	1 178 300	+ 54 %
<b>Exploitations élevant plus de 50 dindes, pintades et canards</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>r</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>93</b>	<b>28</b>	<b>s</b>	<b>188</b>	<b>- 47 %</b>
Dindes, pintades et canards	70 600	8 700	r	38 500	19 200	429 900	112 100	s	686 100	- 28 %
<b>Exploitations élevant plus de 50 volailles</b>	<b>124</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>60</b>	<b>57</b>	<b>334</b>	<b>160</b>	<b>6</b>	<b>829</b>	<b>- 18 %</b>
Volailles	1 589 700	280 800	110 100	632 600	243 300	2 951 700	3 306 600	48 000	9 162 700	+ 16 %

s : secret statistique, r : secret induit

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2020 et 2010

# Des élevages concentrés en Saône-et-Loire et dans l'Yonne



## La majorité des exploitations apicoles tournées vers le circuit court

Les exploitations apicoles de Bourgogne-Franche-Comté regroupent 80 000 colonies d'abeilles soit près de 6 % des ruches françaises déclarées lors du recensement agricole en 2020. Le Jura accueille plus d'un quart des colonies de la région, suivi de l'Yonne (15 %) et de la Côte-d'Or (14 %).

Parmi les 460 exploitations de la région détenant des ruches, un peu plus d'un tiers en possèdent plus de 150 et concentrent 87 % des ruches déclarées en 2020. L'apiculture suscite un engouement certain auprès du grand public, c'est pourquoi une part non négligeable de colonies d'abeilles appartiennent à des apiculteurs amateurs. On estime qu'environ 30 000 ruches supplémentaires seraient détenues par des particuliers.

La moitié des exploitations ayant des ruches sont spécialisées en apiculture. Avec une moyenne

de 300 ruches par entité, elles élèvent la quasi-totalité des colonies d'abeilles déclarées en 2020. Ce sont essentiellement des structures de taille économique modeste, 40 % étant des microexploitations et 50 % des petites exploitations. Les colonies restantes sont détenues en complément d'une autre activité ou pour la consommation familiale.

L'apiculture est une filière très engagée dans l'agriculture biologique. Un quart des apiculteurs de Bourgogne-Franche-Comté (22 % au niveau national) conduisent leurs ruchers en bio ce qui représente 20 % des colonies.

Dans la région, près de huit ruches sur dix sont destinées à la production de miel. La sélection génétique, pour la production de reines ou pour la multiplication et la vente d'essaims, concerne

environ 20 % des ruches. Enfin, un peu plus d'un millier de colonies sont utilisées en tant qu'auxiliaires des cultures afin de contribuer à la pollinisation des végétaux.

### La vente en circuit court privilégiée

La production de miel, fortement tributaire des conditions météorologiques, est estimée à 2 700 tonnes en 2020, ce qui en fait une très bonne année avec un rendement moyen se situant autour de 30 kg par ruche. La commercialisation du miel est réalisée pour tout ou partie en circuit court (avec au maximum un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur final) chez près de 70 % des apiculteurs. Un apiculteur sur trois vend la totalité de son miel en circuit court, soit la production de 25 % des colonies présentes en 2020.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
<b>Exploitations ayant des ruches</b>	<b>57</b>	<b>58</b>	<b>72</b>	<b>55</b>	<b>63</b>	<b>86</b>	<b>63</b>	<b>6</b>	<b>460</b>
Nombre de ruches	11 000	11 600	22 100	4 900	8 600	8 900	12 100	800	80 000
<b>Exploitations de plus de 150 ruches</b>	<b>18</b>	<b>20</b>	<b>42</b>	<b>r</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>s</b>	<b>161</b>
Nombre de ruches	9 700	10 100	20 400	r	6 700	7 300	10 700	s	69 500
<b>Nombre de ruches pour élevage de reines</b>	<b>1 800</b>	<b>2 200</b>	<b>5 000</b>	<b>500</b>	<b>1 800</b>	<b>1 300</b>	<b>2 900</b>	<b>370</b>	<b>15 900</b>

s : secret statistique, r : secret induit

Source : Agreste - Recensements agricoles 2020

# Le Jura, premier département de la région pour l'apiculture

